Le général Sumpt avait remplacé, en 1883, le général de Martimprey, mais sans porter le titre de gouverneur des Invalides, ce poste ayant été supprimé.

HAUTE TRAHISON

Paris, 6 juin. — On assure dans les couloirs du Palais que le juge d'instruction va transmettre au parquet son rapport sur l'affaire Turpin et rendre ensuite son ordonnance de renvoi. *La juridiction sera celle du tribunal* correctionnel prévue par la loi de 1886 sur l'espionnage.

Selon toutes probabilités le tribunal sera saisi dans un délai assez prochain de l'art. 10 (loi de 1886), sur l'excuse légale qui n'est pas applicable à Turpin et Triponé, parce que ces *révélations* r sultent de l'instruction et non d'aveux spontanés.

Les antécédents de Triponé

Au moment où les charges les plus graves pèsent sur Triponé, il n'est pas sans intérêt de savoir quelle a été sa façon de vivre depuis un certain temps. Les renseignements qu'on va lire sont curieux, car ils déconcertent *absolument*.

L'ingénieur Emile Triponé s'est de tout temps occupé de métallurgie et d'armes de guerre comme agent intermédiaire entre les maisons de fabrications françaises et étrangères.

Son père était à Belfort, pays originaire de la famille, à la tête d'une importante maison de commission en métallurgie, et il fit faire à son fils des études spéciales pour qu'il put, dans la suite, prendre utilement la succession de ses affaires. Triponé fut, pendant quelque temps, l'associé de son père, avant la guerre.

Après les événements de la Commune, en 1871, le père et le fils vinrent se fixer à Paris, où Emile Triponé prit définitivement la suite des affaires paternelles.

Les premiers bureaux de Triponé furent d'abord situés au n° 1 du boulevard Voltaire.

La maison qui fait l'angle sur la place de la République, du boulevard et de l'avenue de la République, avait été criblée d'obus par l'artillerie postée à Montmartre, lors de la prise de Paris, par l'armée de Versailles, et ruinée de fond en comble. Il avait fallu la raser. Elle venait à peine d'être réédifiée et ne possédait encore qu'un unique locataire, lorsque Triponé s'y installa, lui deuxième.

C'est dans cette maison, qu'il habita dix ans, que Triponé s'est marié.

C'est pendant cette période de dix ans qu'il sut donner à ses affaires, assez restreintes au début, un très grand développement en se spécialisant de préférence dans la commission des armes de précision, des aciers et des engins de guerre.

Boulevard Voltaire, Triponé était déjà en relations avec la maison Armstrong. Il était, en outre, *le représentant* à Paris de la maison allemande F.-A. Lange, mais il ne conserva pas la représentation de cette maison. Il se dégagea dès qu'il fut en situation de le faire sans compromettre ses intérêts, en disant bien haut qu'il lui était désagréable de servir les intérêts d'Allemands.

Du boulevard Voltaire, Triponé transporta en 1881 ses bureaux au numéro 48 de la rue de Rome. *Les bureaux seulement*, car il alla à cette époque habiter définitivement sa villa de Neuilly, qu'il avait achetée quelque temps auparavant. Les bureaux de l'agence restèrent installés au numéro 48, pendant une période de six ans, jusqu'en 1887, époque à laquelle Triponé les établit au numéro 35 de la même rue.

La raison pour laquelle ce changement fut opéré mérite d'être notée.

Triponé avait à son service, en qualité de caissier, un de ses compatriotes M. Marie. Ce dernier fut un beau jour atteint de paralysie des jambes. Les bureaux étaient situés au deuxième étage. C'était dur à monter deux étages pour un paralytique. Triponé songea aussitôt à déménager et à choisir un rez-de-chaussée pour éviter au pauvre homme la peine de monter, et il arrêta le local du n° 35, situé à peu de distance de celui qu'il occupait.

Ceci est un trait du caractère apparent de Triponé dont la bonté et la générosité seraient les signes distinctifs, sans oublier le plus ardent patriotisme. Car, c'est un fait à noter, cet homme sur qui pèse une légitime suspicion de trahison, accusé d'avoir détourné et vendu à l'étranger les secrets de la défense nationale, a eu jusqu'ici un renom incontesté de loyauté et de patriotisme.

En apparence, c'était l'homme d'honneur par excellence. Officier, décoré de la Légion d'honneur pour action d'éclat pendant la guerre, il saisissait en outre, dans la vie civile, toutes les occasions d'affirmer sa foi patriotique.

Lors des obsèques de Thiers, plus tard, pour celles de Gambetta, il fut choisi par ses compatriotes de Belfort pour les représenter. Ce fut lui qui porta, en ces occasions, la bannière de la fière cité et il ne serait pas venu à l'idée de personne alors, qu'elle était confiée à des mains déloyales.

Rue de Rome, comme au boulevard Voltaire, Triponé passait et passe peut-être encore pour être au-dessus du soupçon.

On voit que ces renseignements, comme nous le disons en commençant, sont assez déconcertants; Triponé, qui a été représentant d'une maison allemande se livrait-il dès cette époque, aux actes coupables qui lui sont reprochés? Est-ce plus tard seulement qu'il a songé à tirer parti de sa situation pour trahir la patrie! A-t-il joué pendant aussi longtemps et avec tant de vérité, la comédie du patriotisme?

Autant de questions qu'il est fort difficile de résoudre actuellement, mais auxquelles les débats du procès répondront vraisemblablement.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

LE BANQUIER JOUANNO. — Paris, 6 juin. — Le passif laissé par le banquier Jouanno est considérable; il s'élève à environ dix millions.

Depuis trois jours sont arrivées des plaintes nombreuses, au bureau de M. Rolly de Balnègre, commissaire de police.

Un grand nombre des clients du financier appartiennent à l'aristocratie; beaucoup de petites gens avaient aussi confié leurs économies à Jouanno.

Une cuisinière perd 15,000 francs; un employé 8,000 fr., la dot de sa femme; un cultivateur des environs de Paris, 70,000 fr., etc.

Nouvelles Etrangères

Agitation en Allemagne

Berlin, 6 juin. — Huit réunions de protestation contre la politique du gouvernement ont eu lieu sans que l'ordre ait été troublé. Une foule considérable remplissait les locaux dont les chaises et les bancs avaient été enlevés.

Dès que les manifestants furent entrés, la police établit de solides barrages pour retenir les curieux.

A la brasserie Friedrichshain, la plus vaste salle de Berlin, le député Schippel a flétri l'attitude du gouvernement aux applaudissements de 5.000 assistants.

Il a dit: dans un pays se vantant de marcher à la tête des réformes sociales, c'est là que les ouvriers paient le pain le plus cher.

A la salle de l'Elysée, le compagnon Fischer a tracé un émouvant tableau de la misère du prolétariat en Silésie. Il a montré les parents envoyant leurs enfants au delà des frontières, au retour, fusillés par les douaniers. A la salle Tivoli, M. Singer en présence d'une foule qui s'écrasait a fait la critique des droits sur les céréales qui profitent uniquement à 17 grands propriétaires.

Sa péroraison a été applaudie frénétiquement lorsqu'il a dit: espérons que le gouvernement cèdera à l'injonction énergique du peuple.

M. Liebknecht, à la salle de la ressource, a comparé la situation actuelle à celle d'autrefois de l'Angleterre où le gouvernement a été obligé de céder aux justes revendications des populations. L'antagonisme entre les intérêts du peuple et ceux des classes dirigeantes prouve que la forme actuelle du gouvernement ne répond pas à l'intérêt général. Nous sommes le baromètre indiquant le mécontentement général.

M. Bebel, dans le faubourg populaire de Moabit, a parlé pendant deux heures. Sa critique acerbe des droits payés par le peuple au profit des riches propriétaires terriens a obtenu un grand succès, ainsi que sa réfutation serrée de la déclaration du général de Caprivi.

Partout un ordre du jour invitant le gouvernement à supprimer les droits a été voté à l'unanimité.

Aucun incident ne s'est produit à la sortie.

La grâce de Rochefort

Le bruit court d'après la *Paix* qu'un député, qui sortait hier matin d'une entrevue avec un très haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, a fait part à l'un de ses amis de l'intention dans laquelle était le gouvernement de faire remise de la peine prononcée *contre M. Henri Rochefort* d'ici le 14 juillet.

L'*Intransigeant* déclare par anticipation qu'Henri Rochefort n'accepterait pas aucune grâce.

Dernière Heure

Le Conflit Anglo-Portugais

Lisbonne, 6 juin. — La Chambre a approuvé l'arrangement avec l'Angleterre par 105 voix contre 6.

LA BELGIQUE

Attentat à la dynamite

La Louvière, 6 juin. — Un attentat à la *dynamite* a eu lieu cette nuit à la Louvière. On a jeté une cartouche dans la forge de M. Rousseau.

Une explosion terrible a eu lieu.

Il n'y a heureusement que des dégâts matériels. Le parquet de Mons vient de se transporter sur les lieux.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

La Grève des Rentreurs

Pas de modification sensible jusqu'ici dans l'état des tissages; le nombre de métiers occupés se réduit pourtant, soit par défaut de chaînes, soit par l'envoi de celles-ci en Picardie pour y être tissées.

Une réunion publique des tisserands arrêtés dans leur travail, avait lieu hier soir chez M. *Henri Segard, conseiller prud'homme*; elle avait pour but d'établir si les ouvriers sont en droit de réclamer des dommages et intérêts de leur patrons qui font attendre les chaînes.

Or, les règlements introduits depuis quelques années dans les tissages permettent aux *tisserands de reprendre immédiatement* leur livret comme aux patrons de le leur retirer.

Une petite grève de tisserands est venue se greffer sur celle des rentreurs chez M. Richard Desrousseaux, rue du Grand-Chemin; une vingtaine d'ouvriers ont réclamé une augmentation. Sur le refus de M. Richard Desrousseaux, l'un d'entr'eux l'a grossièrement insulté; plainte a été faite au commissaire de police.

Une autre grève a été déclarée chez M. A. Cocheteux et Cie, teinturiers et apprêteurs, rue Corneille: 74 ouvriers sur 112 ont quitté l'atelier dans la journée, demandant 10 h. de travail et une augmentation de salaire.

La chambre syndicale de l'industrie textile a fait afficher le placard suivant:

Aux Travailleurs Roubaisiens

La Chambre syndicale ouvrière textile, d'accord avec la Chambre syndicale des ouvriers rentreurs, engage tous les ouvriers à supporter stoïquement *le chômage imprévu et peut-être long.*

La Chambre syndicale ouvrière textile demande une discipline ferme entre tous les ouvriers pour *faire aboutir la Chambre syndicale des ouvriers* rentreurs, qui demande avec juste raison la diminution des heures de travail pour éviter les chômages et occuper le trop-plein, ainsi que l'augmentation de salaire, proportionnelle à la réduction demandée.

En résumé, nous invitons tous les ouvriers à suivre de très près la lutte engagée, et à obéir comme un seul homme aux instructions données par leur syndicat

Pour être plus forts dans nos revendications nous engageons tous les ouvriers à se syndiquer.

La Commission de la Chambre syndicale textile.

Pour éviter de nouvelles complications qui deviendraient désastreuses pour le commerce de la place et partant pour les nombreux ouvriers de l'industrie locale, il serait souhaitable qu'un essai de conciliation soit tenté, soit par la chambre syndicale des rentreurs, soit par les patrons; celui qui amènerait une entente rendrait certes un grand service aux intérêts de tous, car il est certain que la continuation de la grève en entrainant la perte de la saison prochaine aurait pour résultat la misère noire pour les malheureux ouvriers roubaisiens.

Causerie Roubaisienne

PROMENADE

Je vous ai invité l'autre jour à m'accompagner dans la petite excursion que j'avais projeté de faire à Barbieux; venez donc avec moi et si je ne vous ennuie pas trop, je vais vous raconter ce qu'il y avait à la place de ce délicieux jardin, au temps où je portais des culottes, quand on me donnait deux sous pour mon dimanche, encore ne pouvais-je pas tout dépenser.

Entrons boire une chope chez Moise, allumons cette vieille pipe et montons le boulevard de Paris.

Si vous n'êtes pas Roubaisien comme moi, vous remarquerez certainement que tous les beaux hôtels qui garnissent cette splendide allée, sont de construction récente et qu'ils paraissent même avoir été édifiés presque en même temps. Je vous avouerai qu'ils ont pour ainsi dire surgi de terre: une féerie, quoi!

Je vous laisse libre, si cela vous plait d'admirer ces merveilles d'architecture et de luxe, moi je me contente de regarder, et comme en fait de châteaux, tous ceux que je possède sont en Espagne, j'abandonne à d'autres le soin d'apprécier tout le talent et tout l'argent qu'ont pu coûter ces belles habitations.

Vous vous demandez à quoi peut servir cette grande galerie vitrée que vous voyez là-bas! Pour votre plus grande édification, sachez que c'est un manège. On m'a confié, à moi qui ne suis pas un homme de cheval, que là, des messieurs, qui ont, comme on dit chez nous, le temps et l'argent viennent s'initier aux secrets d'équitation. Ils y apprennent probablement aussi la manière la plus fin de siècle de se démettre un bras ou une jambe. A chacun son goût: les chevaux de la Compagnie qui a son siège le long de la route de Wattrelos, voilà mes pur-sang, et encore je ne réclame leurs services que quand mes cors ne permettent plus de me tenir debout.

Nous voici à la Montagne. A cet endroit, il y a vingt ans, commençaient de tout petits chemins bordés à droite d'un champ de betteraves, d'un champ de blé ou d'avoine à gauche. Nous les suivions, non sans avoir soins de nous bouchez le nez en passant devant la fosse à chiens comme nous l'appelions: Tous les roquets galeux ou ripeux du pays semblaient s'y être donné rendez-vous pour y pourrir.

Vis-à-vis de l'estaminet des Mille-Colonnes il était tel il y a vingt ans, que vous le connaissez aujourd'hui, se trouvaient *les puits*. C'était de grands fossés remplis d'ajoncs et de cresson où les gamins ne manquaient pas de venir piquer des têtes pendant l'été. Au grand désespoir du brave champêtre de Croix, qui, trouvant en cela une atteinte à la morale publique, se faisait fort de leur enlever leurs vêtements pendant qu'ils se livraient aux douceurs du bain en commun.

Nous autres, nous allions y pêcher des *épinoques* que nous rapportions chez nous avec de religieuses précautions.

Nous ne manquions pas de les trouver mortes le lendemain. Elles ont la vie frêle les *épinoques*!

L'hiver, les eaux qui descendaient des terrains plus élevés formaient un grand lac sur lequel nous prenions plaisir à patiner, la nuit même quelquefois. C'était quand les *Anglais* donnaient une fête sur la glace.

Les jeunes miss frileusement enveloppées dans de chaudes fourrures se blotissaient au *fond des traîneaux que poussaient gravement* des gentlemen corrects. Moi, ma casquette à *z'oreilles* bien enfoncée sur la tête, enfoui dans mon cache-nez, je glissais à côté d'eux aussi vite que le permettaient mes vieux patins qui me venaient de mon père, et que j'attachais à mes pieds avec des ficelles.

Est-ce changé maintenant tout cela, mes braves gens!

On ne se croirait plus à Roubaix, me disait un jour quelqu'un, en admirant ces bosquets, ces parcs fleuris, ces pelouses d'un velours toujours vert, ces grottes, ces cascades, et ce lac où règne t en maîtres de magnifiques cygnes qui se s'enfuient pas à votre approche. Et ce majestueux rideaux formé par bois de la Fontaine, et qui vient clore ce panorama féérique. Ah! vous n'êtes plus à Roubaix! Eh bien, détrompez-vous, car voici la grande *cheminée de l'usine Holden qui vomit des* torrents de fumée et vous rappelle que vous êtes toujours dans le pays du charbon et de la poussière.

Nous sommes au bout de notre excursion. Ce que vous voyez à votre droite, c'est l'installation du club hippique, quelque chose comme le manège que je vous ai montré tout à l'heure. On y fait aussi, à leurtour des expositions canines dans lesquelles on voit toutes sortes de chiens qui ont de beaux noms que je ne comprends pas. Si j'étais le jury à moi tout seul, j'exposerai mon chien et je me décernerai le prem er prix. Je ne sais pas s'il est beau, mais quant à de la race, il n'en manque pas, il en a de toutes.

Si vous n'étiez pas fatigué je vous aurais invité à suivre un joli petit sentier qui est là à notre gauche. Il nous aurait mené tout droit à la *Planche Epinoy*. Après avoir traversé la Marcq, un délicieux petit cour d'eau nous aurions souhaité le bonjour à cette brave Laïte et nous nous serions installés, chez elle devant une bonne portion de jambon ou devant un plat de fraises de sa récolte c'est suivant la saison. Et si Desobry était encore de ce monde, il nous aurait régalé d'un petit air de son crin-crin.

Mais j'entends le cornet du tramway: hâtons-nous, peut-être n'est-il encore qu'au Brœucq. Enfilons la rue Holden-Grothers, nous y voilà.

Installons-nous dans notre coin et en route pour Roubaix. J'espère que vous ne regrettez pas votre promenade; elle vous donnera de l'appétit et vous procurera une bonne nuit.

O. DE L'ESPIERRE.

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des Arts industriels. — Musées ouverts au public de dix heures du matin à deux heures du soir.

Parc de Barbieux. — De cinq heures à sept heures du soir, concert par la Grande-Fanfare et l'Alliance chorale.

Brasserie du Moulin. — Rue du Moulin, 49, à cinq heures, Grand Massacre de coqs.

Café du Globe. — A huit heures: Audition symphonique, par l'orchestre du Grand-Théâtre, suivie de bal.

CISEAUX INGÉNUS
ou
CISEAUX PERFIDES

Le *Journal de Roubaix*, reproduisant au hasard des ciseaux inconscients les élucubrations les plus naïves ou les plus perfides coulées depuis quelques jours de la plume des journalistes cafards de la haute pègre, conte, entre autres énormités, la petite anecdote suivante dont nos lecteurs apprécieront tout la saveur: (Il s'agit de l'église de Montmartre.)

Un jour, dans les débuts hasardeux de l'entreprise, le cardinal Guibert vit entrer dans son cabinet une grande dame, portant un des noms les plus illustres de France.

— Eminence, lui dit-elle, votre souscription ne marche pas mal, mais la persévérance n'est pas *une vertu française. On se lassera vite.* Combien vous faudrait-il pour conduire l'œuvre à son terme?

— Oh! madame, répondit le prélat il nous faudra peut-être trente millions!

— Eh bien, je vous les donne, dit la noble visiteuse en se levant, mais je veux être seule à bâtir le temple auguste.

— Impossible, madame! reprit vivement le cardinal, *Gardez votre or! Notre œuvre perdrait* son caractère; elle ne serait plus nationale!

Eh! Eh! Trente millions forment un joli denier, et la noble visiteuse, qui porte un des noms les plus illustres de France, doit appartenir, de loin ou de près, à ce qu'on est convenu d'appeler la famille royale, laquelle, au lendemain des jours terribles, fit suer à la France épuisée un nombre, assez joli aussi, de millions:

Il serait intéressant que le *Journal de Roubaix* nous donnât le nom de cette noble figure si lâche envers la mère-patrie, si généreuse tout-à-coup envers l'évêque de Paris, au point de lui dire: « Trente millions, n'est-ce que cela qui vous gêne? Les voici? » Ce sont là jeux de princes.

Les lecteurs du *Journal de Roubaix* croiront-ils à la générosité de la royale *anonyme*? Pas plus que nous, je suppose; les grands, durant leur règne, et surtout depuis la République n'ont étonné le monde que par leur luxe personnel, et jamais par leur générosité ni par leur munificence: Le jeune Gamelle voyage avec des cocottes, et réserve ses économies et ses largesses au seul demi-monde!

C'est affaire à lui, bien sûr, et je l'aime mieux ainsi que se faisant photographier à Melun, en pardessus de fourrure, en veston de travail, tête nue, en chapeau melon, ou dans toute autre posture; au moins, les cocottes doivent l'amuser mieux que les photographes.

Donc, nous ne croyons pas aux 30 millions de la royale visiteuse...

Mais là où je me roule sur le parquet en poussant des cris bizarres, en signe d'excessive hilarité c'est quand le *Journal de Roubaix* annonce gravement que le prélat, avec toutes les marques du mépris le plus accentué, rejette loin de lui l'or de la princesse — *Vade retro, Satanas!*

Trente millions! non, je n'en veux pas.

Je préfère le sou de la pauvre ouvrière, l'obole du mendiant! nous quêtons partout, c'est vrai: il n'est en France si malheureux curé qui ne nous envoie quelques francs, péniblement réunis dans une paroisse misérable! Mais trente millions, non, nous refusons des deux mains! »

Aux lecteurs du *Journal de Roubaix* qui le croient, M. Reboux dit *in petto*, en se frottant les mains: « *Beati pauperes spiritu...*, heureux les... naïfs qui me lisent!

C'est égal: le clergé ne nous a jamais habitués à tant de désintéressement et ne nous a jamais témoigné des sentiments empreints d'une telle élévation.

P. P.

Réunion de commissions. — *Les* quatrième, trois ème et première commissions se réuniront demain à cinq heures et demie du soir pour examiner les questions suivantes:

1° Etablissement de bains de la rue Saint-Antoine, mode d'exploitation. — 2° Id. Travaux de restauration. — 3. Lecture du rapport sur le projet de création de places et d'ouverture de rues nouvelles.

La Fanfare Delattre vient de recevoir de l'administration municipale de Dunkerque, l'invitation de se faire entendre dans le Parc de la Marine, le 21 juin prochain, à l'occasion de la Fête communale.

Une saisie au Mynck. — Vendredi matin, l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi au Mynck, trente-cinq kilos de maquereaux et dix-huit kilos de crevettes reconnus impropres à l'alimentation.

Les Français à Moscou

A Moscou, l'art français, nos goûts, notre industrie
S'affirment hautement. Honneur à ma patrie,
Qui, sous les murs sacrés de l'antique Kremlin
Fait aimer les parfums, le nom du **Congo** fin!
Un journaliste français à Victor Vaissier.

Une chute à l'eau. — Vendredi soir, vers onze heures et demie, le sieur Désiré Vanhamme, âgé de 55 ans, titubait et passait sur la rive gauche du canal, quand près du pont Morel, il fit un faux pas et tomba dans le canal.

Ses cris attirèrent l'agent Delreux qui lui avança sa canne et put a nsi le ramener sur la berge.

Après avoir reçu quelques soins, il est retourné chez lui, rue des Longues-Haies, cour Vromant.

Audacieuse agression. — Vendredi soir, vers six heures, une jeune homme, Jules Lefort, âgé de 15 ans, demeurant rue Saint-Jean, passait rue de Soubise, quand il fut attaqué par un individu qui le terrassa. Le jeune homme appela au secours, deux agents accoururent et mirent l'individu en fuite. Ils le poursuivirent et l'arrêtèrent près de la rue de Lille. C'est un nommé Louis Segard, âgé de 25 ans, demeurant rue des Longues-Haies.

Les vols rue de Lille. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'une fausse clef, chez M. Henri Stael, dessinateur, rue de Lille. Un revolver, du linge, un livret de caisse d'épargne et une chaîne de montre en argent ont été enlevés.

Une offre galante

Voulez-vous d'un parfum au doux et frais dictame?
Prenez l'exquis savon le Langage des Fleurs:
C'est le seul qui convienne à la beauté, Madame,
Etant plus odorant que les roses vos sœurs.
Savonnerie des Nations, Paris.
En vente chez les principaux merciers en gros.

Accidents boulevard de Belfort. — Jeudi soir, vers huit heures, le sieur Jean Leruste, apprêteur âgé de 50 ans demeurant cité du Pile, a été bousculé boulevard de Belfort par un gamin qui passait en courant.

M. Leruste est tombé et a eu la cheville droite fracturée. Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, il a été transporté à son domicile.

— Un accident s'est produit, jeudi après-midi, vers cinq heures et demie, au peignage de M. Amédée Prouvost, rue du Collège.

Une jeune ouvrière soigneuse, Marie Willem, âgée de 19 ans, demeurant rue du Pile, en voulant nettoyer son métier à la marche, a eu trois doigts de la main gauche écrasés.

Un médecin, qui lui a prodigué les premiers soins, a ordonné son transfert à l'hôpital.

Combat de coqs. — Une belle partie de coqs, deux de trois morts pour trente francs, aura lieu aujourd'hui au Réveil du Jour, angle des rues de l'Alma et Archimède, contre le Maréchal de Coyghem.

Entre amants. — Une discussion s'élevait vendredi soir, vers neuf heures, à l'estaminet de la Ville de Menin, à l'angle des rues de Tourcoing et Saint-Maurice, entre la cabaretière, Adolphine Coucke et son amant, à qui elle reprochait de dépenser trop d'argent. Cette querelle dégénéra bientôt en rixe, et pendant quelques instants, de nombreux coups furent échangés.

Le bruit de la lutte attira des agents de police... et ce fut tout.

Adolphine Coucke n'a pas voulu porter plainte, elle habite Roubaix depuis environ deux mois.

Chevaux atteints de la gale. — *Hier matin*, boulevard Gambetta, au cours du recensement des chevaux, MM. Roger et Bertrand, vétérinaire, ont visité ces animaux et sur quatre que M. V..., messager, avait soumis, trois étaient atteints de la gale.

Ces trois chevaux ont été mis en fourrière chez M. Roger.

A Monsieur Vaissier

M. Victor Vaissier a reçu la lettre suivante:

Monsieur Vaissier,

Je suis un ouvrier. J'ai femme, six enfants,
Et puis encor les grands parents.
On appelle cela des charges de famille...
Des charges!!! Oh! la grave erreur!
Je dis, moi, que c'est du bonheur.
Or, dans quatorze jours je marie une fille
Aussi belle, Monsieur, que son vieux père est laid.
Ma femme, demain, va briser sa tirelire,
Et pour la seconder j'ai décroché ma lyre.
J'ai promis de fournir un dindonneau truffé;
D'avance je jouis du merveilleux effet
Qu'il fera sur la table, et puis sur les convives.
Mes marmots n'en ont pas, je crois, encor mangé:
De leur faire double part je vais être obligé.
La bourgeoise a parlé de le mettre aux olives...
A ma fille il faut bien aussi faire un cadeau.
Elle est coquette autant que sage,
Mon Elise c'est de son âge.
Je mettrai sur son lavabo
Une boîte de fin **Congo**.
Or, j'ai juré, Monsieur, de devoir à ma lyre
Et le divin savon
Et le fameux dindon.
Je l'ai dit à ma femme; elle s'est mise à rire,
Comme elle rit toujours quand je griffonne un vers
Et souffle aux enfants: « *Chut! Il parle à l'Univers!* »
A vous de lui prouver que quelquefois la plume
Rapporte un peu d'argent, aussi bien que l'enclume.
Prenez mes vers, Monsieur! Ils ne sont pas fort beaux,
Néanmoins, faites les mettre dans les journaux.
Me voyant imprimé, sans doute qu'Eugénie
Forcera le quartier à chanter mon génie.
Surtout n'oubliez pas ma boîte de **Congo**,
Et qu'il faut que je fasse achat d'un dindonneau.
Je promets, au dessert, de raconter l'histoire,
Puis à votre santé, soyez sûr, de bien boire!

Recevez Monsieur Vaissier, mes très humbles civilités.

3136 GUSTAVE MAYER.

TOURCOING

Conseil municipal. Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire pour mercredi 10 juin, à six heures du soir, grande salle des mariages, et non mardi, comme l'a annoncé par erreur un de nos confrères.

Nous en donnerons demain l'ordre du jour.

Jeunes voleurs. — Hier matin, le garde-champêtre *Flipo*, de la Croix-Rouge, rencontra un gamin, le nommé Polydor Kastelot, 11 ans, demeurant à la Croix-Rouge, porteur de marchandises diverses dont la provenance était au moins douteuse. Il interrogea le gamin qui déclara que les objets dont il était porteur: des chaussures, du pain d'épice, *provenaient de deux vols commis la nuit*, au préjudice d'un cabaretier de la Marlière, M. Jules Vandenberghe, et d'une marchande, Mlle Odine Dessauvages, qui a une baraque adossée à la chapelle.

Deux autres garnements ont pris part à ces vols; ce sont les nommés: Jean-Louis Dassonville, 17 ans, et Jean-Baptiste Verhelle, 14 ans. Ils sont en fuite.

Chez M. Vandenberghe, les jeunes voleurs sont entrés par un chassis à guillotine, donnant sur le derrière. Ils ont fait main-basse sur quatre paires de chaussures, plusieurs pains, des liqueurs, etc. Dans la baraque de la demoiselle Dessauvages, ils ont pris une paire de bottines, trois kilos de biscuits, trois kilos de pain d'épice, une boite de bonbons.

Les trois jeunes voleurs sont d'origine belge. Kastelot est le fils de l'individu qui doit passer *prochainement aux assises pour viol sur* sa fille.

Une maison assaillie. — M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, instruit une affaire fort embrouillée, dans laquelle il n'y a pas moins, jusqu'ici, de 25 inculpés.

Il s'agit du siège d'une maison de la ruelle Agathan-Mazette, habitée par un vieillard, le sieur Desoubry, qui depuis longtemps qu'il y habite, n'a jamais eu l'heur de plaire à ses voisins.

Or, mercredi soir, une bande d'enfants et de jeunes gens ont fait devant sa maison une démonstration en règle.

Des pavés ont été arrachés au trottoir, la masure a été couverte de projectiles et mis en fort mauvais état.

La toiture elle-même a été littéralement défoncée.

Concert de la place Thiers. — La fanfare l'Union des Trompettes. — Dimanche 7 juin 1891, à cinq heures du soir, sur la place Thiers, exécutera les morceaux ci-après:

1. En Avant, pas redoublé, Bodin fils. — 2° Les Noces d'or, fantaisie, id. — 3° Trois Pattes, polka, id. — 4° La Gracieuse, mazurka, id. — 5° Marceau, id. — 6° Gentillette, polka, id.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Avis. — M. Gustave Desplanques, cabaretier au Moulin-Bleu, rue du Chêne Houplines fera tirer des jambons à l'arbalète, le dimanche 7 juin.

Le tir commencera à six heures.

Union ouvrière des menuisiers-charpentiers. — Sous ce titre une société de secours mutuels est actuellement en voie de formation. Les ouvriers menuisiers-charpentiers de Tourcoing qui voudraient en faire partie sont invités à se trouver dimanche prochain 7 juin, à 6 heures du soir, à l'hôtel de Flandre, place Charles Roussel.

INCENDIE A LINSELLES

Vendredi soir, vers 11 heures 45, un incendie s'est déclaré dans les magasins de bois et sabots, de M. Tysgaser-Lecluse, sabotier, hameau du sabotier, à Linselles.

Les pompiers de la commune se transportèrent sur les lieux avec célérité et réussirent à circonscrire le fléau après deux heures d'efforts

La cause du sinistre est inconnue, sur quatre magasins, trois ont été totalement détruits. Les pertes qui sont de cinq à six mille francs sont couvertes par une assurance.

Les agressions à Roncq. — Nous avons relaté les exploits accomplis mercredi, jour du *conseil de révision, par des bandes de* conscrits de Roncq et d'Halluin, alors qu'ils regagnaient leurs communes.

On sait d'abord, qu'un marchand de parapluies de Tourcoing, M. Atheygne et sa femme furent l'objet au chemin de la Latte, d'une sauvage agression, ils ont été roués de coups et leurs marchandises ont été brisées.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la gendarmerie d'Halluin s'est rendue vendredi à Roncq pour faire l'enquête.

Les jeunes gens soupçonnés d'avoir pris part à l'agression et qui tous travaillent à Tourcoing et à Roubaix, avaient été avisés d'avoir à se présenter le soir à leur rentrée, pour être confrontés avec Atheigne, au cabaret du Saint-Hubert. Quelques-uns ont fait défaut.

Parmi ceux qui sont venus, la victime en a *reconnu plusieurs d'une façon positive* notamment C... et V...

Les inculpés nient les faits qui leur sont reprochés, sauf V...., qui, pour sa part, a déclaré qu'il était ivre et ne se rappelle pas ce qu'il a fait.

Un autre qui faisait partie de la bande et *portait le drapeau est un sieur Jean-Baptiste* R..., comme ses camarades d'origine belge, et français d'après la loi sur la nationalité. C'est un individu qui a déjà eu des démêlés sérieux avec la justice. Il a subi il n'y a pas bien longtemps une condamnation à 8 mois pour coups de couteau donné à M. Verheulst, cabaretier à l'enseigne du *Grenadier belge* à Roncq; puis plus récemment à 15 jours pour coups et blessures sur la personne de M. X., tailleur.

Il a profité de l'occasion pour se constituer prisonnier.

Hier la gendarmerie d'Halluin est revenue à nouveau à Roncq, pour continuer l'enquête.

M. Atheygne qui avait dû coucher dans la localité, la confrontation de la veille s'étant prolongée assez tard, s'y trouvait encore hier *après-midi*. Il porte au visage et sur toutes les parties du corps de nombreuses traces de coups. Il évalue à 180 fr., les marchandises qui lui ont été brisées, et il serait heureux que les coupables une fois découverts puissent lui rembourser cette perte.

L'enquête sur l'agression de la Vallée par des conscrits d'Halluin, qui ont aussi désarmé le garde-champêtre se fait également.

Bousbecques. — Dans la journée du 5 juin, un chien paraissant malade et ayant déjà mordu 4 à 5 chiens dans le village a été tué par le préposé des douanes Dauchy, de la brigade de Bousbecques.

WATTRELOS

Fraude. — Les préposés des douanes Le Gall et Cep, de la brigade de Wattrelos centre, au lieu dit la Croix-de-Colin, ont arrêté la nommée Henriette Fromont. Cette dernière était porteuse de tabac haché, d'allumettes chimiques et de pétrole de provenance étrangère.

CROIX

Crêpage de chignons. — Ces sortes de rixes *ne sont pas rares à Croix*, surtout au hameau du Créchet.

Jeudi dernier une bataille de femmes avait lieu rue Kléber, en voici une autre qui a eu pour théâtre la rue Basse.

Hier après-midi, vers quatre heures, un grand rassemblement s'était formé dans ladite rue, autour de deux femmes, V... et L... qui, après s'être grossièrement insultées, *en sont venues aux coups*; inutile d'ajouter que les chignons ont eu beaucoup à souffrir.

Le motif de cette rixe: une querelle qui aurait éclaté entre les enfants des deux mégères.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Mise à sac d'un cabaret à Tourcoing. — Nous avons raconté il y a huit jours les exploits de la famille Pattyn qui, se trouvant dans un estaminet de Tourcoing engagea une lutte avec les consommateurs et le cabaretier. Les deux frères Pattyn ont comparu samedi dernier et ont été condamnés. Hier c'était le tour du père Pierre Pattyn et de sa fille Nathalie.

Le tribunal leur a octroyé: Pierre Pattyn, 15 fr. d'amende, Nathalie Pattyn, 15 jours de prison et 16 fr. d'amende.

Délit de presse. — Le gérant du journal socialiste clérical le *Premier mai*, M. Valéry Coupey, poursuivi pour contravention à la loi de 1881 sur la presse, étant en ce moment malade, le procès qui devait être appelé hier est de nouveau remis au 4 juillet.

Singulier moyen de passer sa colère. — Il y a quatre jours, le nommé Louis Deroissart, âgé de 27 ans, ouvrier peintre demeurant à Roubaix passait boulevard Gambetta lorsque s'arrêtant devant l'établissement de M. Pollet, industriel, il prit une brique sur un chariot qui se trouvait à quelques pas et la lança de toutes ses forces dans la glace de la devanture.

Arrêté immédiatement, Deroissart chercha à nier le fait, mais devant les nombreux témoins qui l'avaient vu, il avoua en déclarant qu'étant sorti de chez lui très surexcité à la suite d'une querelle avec sa femme, il avait voulu passer sa colère sur quelque chose.

Le tribunal l'a condamné à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Fabrication et vente de denrées falsifiées. — Il y a quelque temps nous avons parlé d'une affaire de falsification de denrée alimentaire qui a fait grand bruit, celle des faux cafés. Aujourd'hui il s'agit d'une autre affaire dans laquelle trois personnes sont impliquées et qui ont comparu devant le tribunal correctionnel. Ce sont MM. Joseph Andriès, Désiré Nivesse, marchand en gros et Albert Devaux marchand en détail.

M. Andriès fabriquait *sous le nom de grabauds*, de poivre, un produit qui en réalité était composé en grande partie de grignons d'olive.

Quant aux autres personnes, elles sont poursuivies pour vente de ce produit.

Après plaidoieries de Me Barbe pour M. Nivesse et Verstaen pour Andriès, le tribunal continue l'affaire a huitaine.

M. COURANT.

Cour d'assises du Nord

LES ÉCUMEURS
de Cartignies

3e audience du samedi 6 juin 1891

La curiosité du public pour cette affaire qui n'est en somme intéressante que pour les habitants des régions où les crimes ont été commis, ne se ralentit cependant pas. Ce matin encore à la porte de la maison d'arrêt, sur le parcours des prisonniers et devant le Palais de Justice, il y a encore foule.

A 10 h. 40 au moment où le président ordonne l'ouverture des portes une affluence considérable s'engouffre dans la salle, prenant les banquettes d'assaut.

La parole est immédiatement donnée au premier des neuf avocats qu'il reste à entendre.

La défense de Philomène David

Me Boutet, défenseur de Philomène David ne se dissimule pas que sa tâche sera lourde. Sa cliente a *eu le malheureux privilège d'être représentée* dans tous les récits du crime commis par les écumeurs comme étant l'instigatrice, l'âme de cette bande.

Et cependant peut-on raisonnablement mettre Philomène David sur le même rang que Jeulin et Demeaux qui ont participé à tous les exploits de la bande et y ont joué les principaux rôles.

Philomène a incontestablement une grande part de responsabilité; elle a volé, elle a accompagné les deux principaux accusés mais là s'arrête sa culpabilité.

Qui donc accuse Philomène d'avoir été l'instigatrice de l'assassinat de Mme Godin? Ses co-accusés.

Et quelle confiance peut-on avoir en ceux-ci qui n'ont fait que varier, nier et mentir dans leurs déclarations.

Le défenseur retrace la vie antérieure de Philomène David.

Relativement bien élevée, elle aurait fait une bonne mère de famille si elle n'avait eu le malheur d'épouser un individu qui l'a fait tomber où elle est.

Lorsqu'enfin elle quitte son mari, elle vient servir chez Pillot. C'était en 1889. Or, est-ce que déjà à cette époque la bande Demeaux n'avait pas commis de nombreux vols.

Ce n'est donc pas Philomène David qui fut l'âme de cette bande. Elle devint la maîtresse de Pillot et dès le début de ce faux ménage, ce dernier abandonna pendant un certain temps les autres affaires. Il ne vole plus, et ce n'est que plusieurs mois après que Philomène David commet le premier vol.

Acculés à l'instruction, Jeulin et Deumeaux ont cherché à faire retomber la plus grande part de responsabilité de leurs crimes sur Philomène David

C'est elle qui nous indiquait les bonnes maisons ont-ils dit? Est-ce qu'eux ne les connaissaient pas déjà avec l'affiliation de Philomène David dans la bande?

Oui la femme David connaissait la maison Godin à Esquéheries, mais Demeaux né dans la commune avait-il besoin de ses indications.

Philomène se trouvait dans une situation particulière du jour où elle entrait dans cette bande, composée de gens parents, à divers titres, de son amant, Jules Pillot.

Le propos qu'on lui a reproché d'avoir tenu, celui relatif au crime Godin: « Il faut tuer la femme et le chien », est-il établi? Non, d'après certaines déclarations contradictoires des accusés eux-mêmes que lit le défenseur. Lequel de ces accusés, qui se contredisent formellement, le jury va-t-il croire et quelle version va-t-il choisir? D'après Me Boutet, il est impossible au jury, dans ces conditions, de scruter l'intention de Philomène et de savoir si elle a eu cette intention de tuer.

Rien ne révèle que, partie à Esquéheries pour voler, elle avait conçu l'idée d'assassiner. D'ailleurs, Demeaux et Jeulin ont pu en avoir l'intention et elle a pu l'ignorer, et rien ne prouve qu'elle savait qu'on allait tuer. Bien plus, c'est seulement lorsque le crime a été consommé qu'elle est entrée *dans la maison*.

En terminant Me Boutet, demande que la peine capitale ne soit pas appliquée à Philomène David.

Défense de Jules Pillot

A midi moins 5 minutes, Me Vitrant, défenseur de Jules Pillot prend la parole.

Il retrace les antécédents de son client qui, abandonné de ses parents, n'a jamais eu de bons conseils.

Jusqu'à l'âge de 47 ans, il n'a cependant pas *commis le moindre délit, il a bien élevé ses six* enfants.

Une de ses enfants l'a perdu, c'est celle qui a *épousé Demeaux*, accusée elle-même par son mari.

Jules Pillot n'a été que le domestique de Demeaux sous la domination duquel il était.

Jeulin aussi domina cet homme.

Il n'était qu'un vulgaire et inintelligent comparse dans la bande dont les chefs lui faisaient exécuter leurs ordres.

Réplique de M. de Savignon

M de Savignon donne lecture d'une déposition de Jules Pillot au juge d'instruction racontant le conciliabule tenu la veille du crime chez Jeulin et démontrant que Pillot savait qu'on allait commettre un crime.

Me Vitrant répond que pendant la route, Philomène David le rassurait en lui disant qu'on ne tuerait pas.

La défense de Joly

Me de Warenghien présente aussi son client comme un simple comparse et non comme un brigand dangereux.

Il cherche à apitoyer le jury sur le sort réservé aux enfants de Joly après son départ pour le bagne.

Joly n'a commis que 10 vols qualifiés et des moins importants.

L'importance des vols reprochés à Joly est bien maigre, du cidre, des lapins. Le profit qu'en tira Joly est plus maigre encore: 75 à 80 francs et un peu de linge.

Le ministère public dit que Joly est un assassin. Non, il est seulement co-auteur, il faisait le guet à plus de 40 mètres sur la route et son rôle a d'ailleurs été inutile.

Me de Warenghien demande au jury de déclarer que Joly n'est ni co-auteur, ni complice de l'assassinat, il demande en outre des circonstances atténuantes.

A 1 heure et demie l'audience est suspendue pour une demi-heure.